Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	21
Présent	24
Votant	19

Date de convocation : 25/09/2026

Validation du devis de pose de loggers corrélants – 2

Délibération n°40-2026

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H00 heures en session ordinaire à Ratières sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Yves MONNIER, Patrick GAUTHIER, Samuel BARON, Agnès MARGIRIER, Renaud DUMAS, Norbert COQUERAY, Philippe COUIX, Marie-Hélène BONNET, Thierry BUISSON, François ORLOWSKI, François FAURE, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Stéphanie SEVENIER, Céline BLAIN, Pierrick FRIZE, Patrice TARDY-JEUNOT, Armelline AUDRIEU, Jean-Christophe POUSSE, Jean-Rémi FROGET, Christian ROUCHON, Françoise REBATTET, Ludovic LACROIX, Vincent GRANDOL

Excusés et absents Pouvoirs : Romaric FOURT, Christophe PAUZIN, Elodie LOGUT, Renaud SMAGUINE, Thierry THOMASSET, Mickaël CHAMPET, Lionel GATTI, Jérémy AGERON, Pierrick FRIZE, Galia WEISS, Pierre BARRET, Raphaël CHAVANON, Alain MOUTY, Eric ZIMNT, Benjamin FANGET, Pascal FLORUS, Yves CHAREYRE, Christine MINODIER

VU :

- Le Code de la commande publique,
- Le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Contrat d'affermage avec la société Veolia

CONSIDERANT :

- L'importance d'équiper le réseau afin de maitriser son rendement
- Les exigences en termes de réduction de prélèvement sur la ressource en eau

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président, à l'unanimité :

- APPROUVE le Plan de Financement Prévisionnel :

Montant total de l'opération		**105 123,00 € HT**
Financeurs	Taux	Montant Subventions
Agence de l'eau	50,00 %	52 561,50 €
Département de la Drôme	10,00 %	10 512,30 €
Part Syndicat	40,00 %	42 049,20 €

- DECIDE d'engager la pose de loggers sur le territoire du SIEPVG
- SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de l'État, au titre de la DETR pour la réalisation de ces opérations,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE